



APPEL A ADHESION

2010

MEMBRE ACTIF

Personne morale

Nouveau !!
... aux 50 premiers **nouveaux**
membres 2010, un livre Nathan
« à la découverte des réserves
naturelles » offert.

L'association **Réserves Naturelles de France**
constitue, depuis près de 30 ans,
le réseau des réserves naturelles.



Elle rassemble les **gestionnaires de ces espaces naturels** (membres actifs) : associations, collectivités, propriétaires et établissements publics mais aussi conservateurs, animateurs, gardes, professionnels et bénévoles oeuvrant pour les réserves naturelles.

Depuis 2008, **les organismes et personnes souhaitant apporter leur expertise et leur soutien aux réserves naturelles** : membres des conseils scientifiques de réserve(s) naturelle(s), experts, anciens membres actifs, réseaux nationaux d'espaces naturels, organismes porteurs de projet de réserve naturelle, autorités de classement peuvent adhérer à l'association.



RNF est une association dont les objectifs sont techniques, dans l'intérêt de la protection de la nature...

Elle facilite les échanges, la mutualisation de travaux et offre de nombreux services en ce sens.

Elle représente le réseau des réserves naturelles dans les discussions au niveau national, les défend et les fait connaître.

Elle fournit un appui aux gestionnaires et aux autorités de classement de réserves naturelles, dans le but d'assurer une gestion conservatoire exemplaire de l'ensemble des « cœurs de nature » que sont les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles de Corse.



**REJOIGNEZ RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
ET PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE CE RÉSEAU
D'ESPACES NATURELS EXCEPTIONNELS**



Aujourd'hui, la terre de demain

DES LIEUX D'ÉCHANGES ...

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Ces lieux animés par RNF permettent l'échange et le transfert d'expériences entre membres et intervenants experts ainsi que la production en commun d'outils méthodologiques ou pratiques au service de tous.

... **6 commissions** se réunissent, chacune, plusieurs fois par an :

- ☛ « **Communication** » : *charte graphique, site internet...*
- ☛ « **Education à l'environnement** » : *guide éducateur sensibilisation publics, etc.*
- ☛ « **Patrimoine géologique** » : *inventaires régionaux/national du patrimoine géologique, etc.*
- ☛ « **Personnel** » : *tenue uniforme, agents commissionnés, sécurité des agents, etc.*
- ☛ « **Outre-mer** » : *Renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées outre mer.*
- ☛ « **Scientifique** » : *Serena, observatoire national, protocoles de suivi, etc.*

...**Des groupes de travail**, mis en place par le conseil d'administration de sa propre initiative ou à l'initiative des commissions, se réunissent régulièrement pour travailler sur des projets définis précisément. (*groupe « développement durable des territoires, groupe police, groupe milieux souterrains...», 9 groupes de la commission scientifique*)

Par ailleurs, dans le cadre de la veille juridique assurée par RNF, des travaux sont menés au sein du réseau selon l'actualité législative.

LA LETTRE DES RESERVES NATURELLES

Revue privilégiée du réseau des RN, elle est adressée à tous ses membres. Sa parution est dorénavant semestrielle. Elle s'accompagne d'une lettre électronique mensuelle constituée d'actualités et d'informations de dernière minute.

UN ESPACE EXTRANET

Nouveau site en 2010 !

Par simple accès depuis le site internet de RNF, la partie extranet met à disposition des documents téléchargeables, notes, guide pratique spécialisé Administratif, liens, informations. Code sur demande.

www.reserves-naturelles.org

CONGRÈS ANNUEL DES RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

Durant 3 jours, le congrès réunit une fois par an près de 300 gestionnaires et partenaires des RN. Pendant le congrès se tiennent l'AG de RNF, les commissions et groupes de travail, des visites sur le terrain et une journée thématique.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Les membres sont conviés à participer aux rencontres et événements organisés ou co-organisés par RNF (colloques, séminaires, inauguration, etc.).

DE L'AIDE ET DES SERVICES ...

DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTS RNF

Parmi ceux-ci, La Lettre des Réserves Naturelles, le rapport d'activité de RNF, des ouvrages, des productions techniques. Le mode de diffusion est postal, électronique ou via l'extranet de RNF, accessible uniquement aux membres.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Une question, un conseil, une orientation, l'équipe permanente de RNF fera de son mieux pour répondre à vos besoins. Elle vous dirigera sur les sources d'informations adaptées ou vous transmettra la documentation utile.

BOUTIQUE EN LIGNE SECURISÉE

Les membres des RNF bénéficient d'un accès à la boutique en ligne et peuvent ainsi commander des produits boutique (livres, miniguides etc.), des pictogrammes et autocollants utiles à leur mission, les articles de la tenue uniforme (sur période limitée).

<http://commerce.sage.com/rnf/>

DES AVANTAGES

TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Les membres de RNF bénéficient de tarifs préférentiels à l'occasion de leur participation à des événements tels que le congrès ou dans l'achat de produits vendus par RNF (cf. boutique en ligne)

APPUI À DES PROJETS

Les projets menés par les membres de RNF et plus particulièrement les organismes gestionnaires peuvent être accompagnés par une aide technique (conseil, appui) ou une aide financière (mécénat Fondation EDF DiversiTerre). La valorisation de ces projets aux côtés de RNF est un plus et contribue à mieux faire connaître les RN

PRIX « JEAN-ROLAND »

Les organismes gestionnaires peuvent profiter d'un prix remis annuellement à une action réconciliant l'homme et la nature. Ce prix est récompensé à hauteur de 5 000 € par la Fondation EDF DiversiTerre et un prix spécial de 4 000 € financé par le Crédit Coopératif.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Les membres de RNF peuvent être remboursés de leurs frais de déplacements, hébergement et repas à l'occasion de rencontres organisées par RNF, notamment lors de leur participation aux commissions, groupes de travail, congrès.

Cf. règlement intérieur

Nouveauté !!

AVANTAGES FISCAUX

Vous décidez de l'abandon de vos frais de déplacement ou d'effectuer un don à RNF, un reçu fiscal vous sera adressé vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (60% pour les entreprises dans la limite de 5% du c.a.

VOTRE SOUTIEN EST NOTRE FORCE...

L'association a besoin de ses membres.

Ils renforcent le poids que RNF peut avoir dans les discussions nationales et lui donnent sa légitimité dans les nombreuses actions qu'elle peut mener et dans sa représentation auprès des partenaires institutionnels et techniques, parlementaires, élus.

Nouveaux adhérents ou adhérents de longue date, merci de votre soutien.

Nom de l'organisme :

(cadre réservé à RNF)

Réserve(s) naturelle(s) de :

Coordonnées de l'organisme gestionnaire de la réserve :

adresse :
.....
.....

tél : télécopie :
adresse électronique :
site web :

Représentant TITULAIRE :

NOM, Prénom :
qualité :

Représentant SUPPLEANT :

NOM, Prénom :
qualité :

Hors convocations au CA et à l'AG, la correspondance RNF vous parviendra par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. Si vous ne pouvez pas recevoir de courrier électronique, merci de cocher la case ci-contre :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de RNF (disponible sur demande)

Inscription dans les commissions et groupes de travail pour l'année civile 2010

un membre ne peut s'inscrire à plus de 2 commissions (cf. Règlement intérieur). Seul le titulaire participe à ces réunions, sinon préciser lorsque le suppléant le remplacera (merci d'indiquer le nom de la personne en face des commissions ou groupes qu'elle suivra)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Scientifique | <input type="checkbox"/> groupes de travail de la commission Scientifique |
| <input type="checkbox"/> Education à l'Environnement | <input type="checkbox"/> Amphibiens et reptiles <input type="checkbox"/> Forêts alluviales <input type="checkbox"/> Roselières <input type="checkbox"/> Syrphes |
| <input type="checkbox"/> Outre mer | <input type="checkbox"/> Forêt <input type="checkbox"/> Littoral, limicoles et macrofaune benthique <input type="checkbox"/> Oiseaux nicheurs Stoc EPS |
| <input type="checkbox"/> Communication | <input type="checkbox"/> Hydrosystèmes, macrophytes et odonates <input type="checkbox"/> Milieux ouverts et rhopalocères |
| <input type="checkbox"/> Personnel | <input type="checkbox"/> groupe Police |
| <input type="checkbox"/> Patrimoine géologique | <input type="checkbox"/> groupe Milieux Souterrains |
| <input type="checkbox"/> groupe Développement durable des territoires | |

L'adhésion à RNF est effective à réception des documents suivants :

- du présent bulletin original tamponné
- du versement du montant de la cotisation
- du courrier officiel de l'organisme désignant nominativement ses représentants

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à RNF.

(Stéphanie Jeannot : 03 80 48 91 00 ou mf@espaces-naturels.fr)

Vos coordonnées professionnelles pourront apparaître dans l'annuaire des réserves qui a vocation à être diffusé aux membres de RNF, aux organismes gestionnaires de réserves, aux partenaires directs de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

FACTURATION

Cotisation de 30 € pour l'année civile 2010
(La Lettre des Réserves Naturelles incluse)

(réservé à RNF)

- chèque joint à l'ordre de Réserves Naturelles de France
 virement par mandat administratif à :
Crédit coopératif - 42559 00015 21021373407 40

Facture à l'ordre de :

CACHET DE L'ORGANISME

(obligatoire)

à retourner avant la date de convocation à l'AG de RNF à :
Réserves Naturelles de France - 6bis rue de la Gouge - BP 100 - 21803 QUETIGNY cedex
tél: 03 80 48 91 00 — rnf@espaces-naturels.fr

CONDITIONS D'ADHÉSION

J'exerce une activité à titre professionnel ou bénévole dans une réserve naturelle... je peux adhérer en tant que :

« **membre actif personne physique** » (cat. 1).

Un organisme gestionnaire de RN, désigné au travers d'une convention de gestion en vigueur, peut adhérer en tant que :

« **membre actif personne morale** » (cat. 2).

Le propriétaire d'une RN qui n'a pas délégué la gestion à un organisme, peut également adhérer dans cette catégorie.

Je suis un expert identifié ou un membre d'un des conseils scientifiques d'une RN désireux de participer aux travaux de RNF, ou je suis un ancien membre actif de RNF... je peux adhérer en tant que :

« **membre associé personne physique** » (cat. 4).

Un organisme national animant un réseau de gestionnaires d'espaces naturels ou dont l'objet principal est la protection du patrimoine naturel, un organisme porteur de projet de RN peut, sous réserve de l'avis du CA, adhérer en tant que :

« **membre associé personne morale** » (cat. 5).

Les conseils régionaux, la collectivité territoriale de Corse et le Ministère en charge de la protection de la nature, au titre d'autorité de classement de RN, peuvent adhérer en tant que :

« **membres associés autorités de classement** » (cat. 6).

*** important ***

L'adhésion est à l'année civile.

La qualité de membre est effective à partir du moment où l'on est à jour de cotisation.

Il n'est pas possible d'adhérer à la fois en tant que personne morale et en tant que personne physique.

La personne morale adhérente doit désigner nominativement son représentant. Ce dernier peut éventuellement être remplacé par un suppléant désigné dans des conditions identiques.

Seul le titulaire nommé représente la personne morale. Le suppléant dispose des prérogatives du titulaire uniquement en cas de défaillance de ce dernier.

Les inscriptions aux commissions se font pour l'année d'adhésion en cours. Pour être maintenues, elles doivent être renouvelées chaque année, sur le bulletin d'adhésion correspondant.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion sans avoir à motiver sa décision.

Lors de son adhésion, le membre prend l'engagement de respecter les statuts et règlement intérieur de l'association.

Ces derniers lui sont transmis lors de sa première adhésion ou sur simple demande écrite.

Les conditions de la perte de qualité de membre sont décrites à l'article 9 des statuts.

SIGNALER À RNF TOUTE INFORMATION RELATIVE À UNE MODIFICATION, EN COURS D'ANNÉE, DES DONNÉES INSCRITES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION

MODALITÉS D'ADHÉSION

MEMBRES ACTIFS

Personne Physique : pour toute adhésion, le bulletin original doit être signé du membre et tamponné par la structure gestionnaire (ou à défaut du propriétaire).

Personne Morale : Lors de la 1^{ère} adhésion, joindre :

- la copie de l'acte de classement de la ou les RN gérée(s),
- la copie de la convention de gestion,
- la délibération de l'instance décisionnelle validant l'adhésion.

MEMBRES ASSOCIÉS

Personne Physique : pour toute adhésion, le bulletin original doit être signé par le membre. Lors de la 1^{ère} adhésion, les raisons justifiant la demande d'adhésion sont précisées sur le bulletin qui doit être accompagné

- d'un courrier du Président d'une des commissions de RNF pour les experts,
- de la copie de l'acte officiel les désignant comme membre du conseil scientifique de RN, pour ces derniers,

La date de la dernière année d'adhésion à RNF en tant que membre actif doit être précisée sur le bulletin, pour les anciens membres de RNF.

Personne Morale : pour toute adhésion, joindre au bulletin d'adhésion complété et tamponné. Pour la 1^{ère} année d'adhésion, joindre en complément les pièces suivantes :

- le projet d'accord-cadre avec RNF, à défaut d'existence, pour les organismes nationaux animant un réseau de gestionnaires d'espaces naturels ou dont l'objet principal est la protection du patrimoine naturel,
- le document de présentation du projet de RN et le document officiel confirmant la prise en compte du projet de RN par l'autorité de classement pour les organismes porteurs de projet de RN.

Autorité de Classement : pour toute adhésion, transmettre le bulletin d'adhésion complété et tamponné.

COTISATIONS ANNUELLES (décision d'AG du 16 avril 2009)

MEMBRE ACTIF :	cat. 1/ personne physique : 15 €	-	cat. 2/ personne morale : 30 €	-	cat. 3/ membre d'honneur : gratuit
MEMBRE ASSOCIÉ :	cat. 4/ personne physique : 15 €	-	cat. 5/ personne morale : 30 €		
	cat. 6/ autorité de classement :	pop. < 2 Mh : 2 000 €	-	pop. entre 2 et 3 Mh : 3 000 €	
	(Mh = million d'habitants)	pop. entre 3 et 6 Mh : 4 000 €	-	pop. > 6 Mh : 5 000 €	

SERVICES AUX MEMBRES

Les membres de RNF bénéficient de :

- l'accès aux commissions et groupes de travail
Possibilité, lors de l'adhésion (ou sur simple demande écrite) de faire partie de 2 commissions. Les membres autorités de classement peuvent désigner une ou plusieurs personnes de leurs services pour participer à ces réunions.
- l'accès au congrès annuel de RNF avec tarification « membre »,
- l'envoi de documentation technique (guides, livres, fascicules, études et analyses, etc.) et d'informations liées aux RN,
- La Lettre des Réserves Naturelles,
- tarifications préférentielles sur différents types de produits ou documents vendus par RNF ainsi que sur les participations demandées lors des rencontres organisées par RNF,
- partenariat Fondation EDF DiversiTerre,
- la gestion et l'assistance sur la tenue uniforme des RN (dans le cas où une convention a bien été signée entre RNF et l'organisme gestionnaire),
- la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et repas lors des rencontres RNF (selon dispositions inscrites dans le règlement intérieur).